

## Communiqué de presse

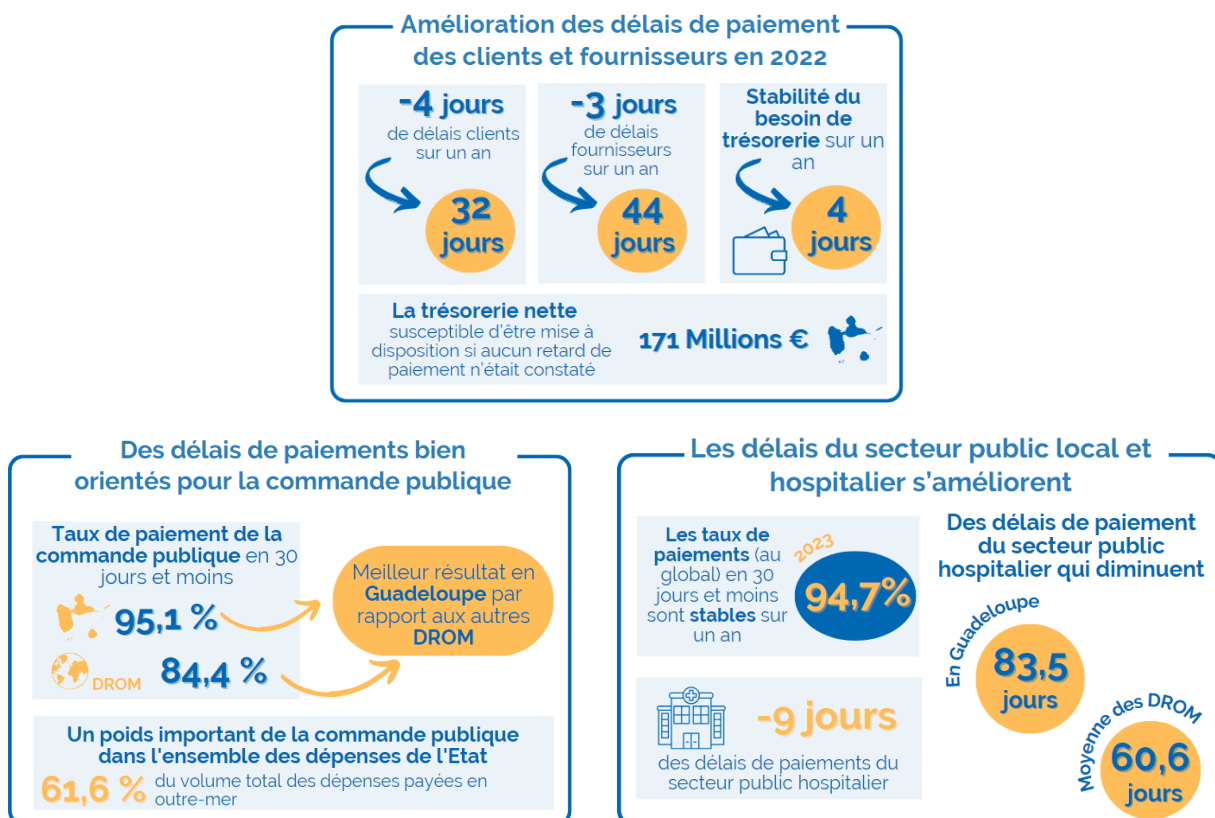
Les Abymes, le 27 juin 2024

### Rapport 2023 sur les délais de paiement dans les DCOM de la zone euro

Le siège de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) présente son Rapport annuel 2023 portant sur les délais de paiement pratiqués par les entreprises et les organismes publics des DCOM :

[À télécharger ici](#)

Les principaux résultats à propos de la Guadeloupe figurent dans l'infographie ci-dessous :



L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.